Formation professionnelle: établissement d'un programme d'action communautaire 1995-1999, LEONARDO DA VINCI

1993/0494(SYN) - 03/05/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Les amendements du Parlement visent à: - promouvoir l'égalité des chances; - mettre en oeuvre des mesures spécifiques de formation pour les jeunes; - renforcer les bases de la notion d'orientation professionnelle; - étendre l'éventail des domaines du programme de recherche.